

**19 OCTOBRE 2017**  
**10H30 PLACE GARIBALDI**

# ALERTE ENLEVEMENT



MINISTÈRE  
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
ET DU DIALOGUE SOCIAL



Depuis l'élection du président Macron le Code du travail disparaît par ordonnance :

- Le gel du point d'indice de la Fonction Publique ;
- Le rétablissement du jour de carence ;
- La suppression des contrats aidés ;
- La suppression de 70 000 postes dans la Fonction Publique Territoriale sur 5 ans ;
- La mise en place d'un barème des indemnités prudhommales ;
- La suppression des CHSCT.

## 1 Les ordonnances, une méthode antidémocratique pour une politique antisociale

Macron veut finir le travail entamé par Hollande-Valls avec la loi travail version 1 qu'il avait largement écrite. Il compte également aller encore plus loin dans la réforme territoriale en accentuant la concurrence entre les territoires et leur autonomie au détriment des règles nationales de gestion et d'administration.

Après avoir acquis une large majorité à l'Assemblée nationale (avec 18 % des électeurs inscrits), le gouvernement pourrait s'abstenir de l'utilisation d'ordonnance. Mais il veut aller vite pour détruire plus de 120 ans de conquêtes sociales, empêcher le débat démocratique et notamment la contestation sociale qui pourrait en découler.

## 3 Barémisation des indemnités prud'homales :

Aujourd'hui, un employeur qui licencie de manière illégale peut se voir sanctionner par les prud'hommes. Le montant des sanctions dépend du préjudice subi et peut vite grimper. Avec l'établissement d'un barème, ou d'un plafonnement, un employeur pourra prévoir le coût d'un licenciement abusif, *que cela soit dans le privé ou le public*. Cette disposition déjà prévue dans le texte de 2016 avait été supprimée grâce aux mobilisations. Macron revient donc à la charge.

## 2 Loi travail, la suite... mais en pire!

Le principe de ce projet, réclamé par le Medef depuis toujours, est de faciliter les licenciements, de détruire les protections des salariés pour soi-disant mettre fin au chômage.

Il est évident que cette loi ne mettra pas fin au chômage, mais développera, bien au contraire, la précarité, des salaires encore plus bas, des conditions de travail encore plus dégradées, du temps de travail allongé avec des temps de repos et/ou de récupération réduits et donc des conditions de santé au travail largement attaquées.

Les premiers éléments connus sont :

→ **Négociations à la carte dans les entreprises :**

- **Contrat de travail** : les règles pour mettre fin aux CDI : le gouvernement souhaite encore faciliter les licenciements, aujourd'hui avec le projet loi travail 2,
- **Durée du travail** : les temps de récupération ou qui délimitent le travail de nuit pourraient être revus entreprise par entreprise et donc, à terme, dans les collectivités aussi.
- **Santé et sécurité** : tous les jours, 1 à 2 salariés meurent au travail en France. Le gouvernement veut renvoyer à l'entreprise, au service, la responsabilité de définir les règles d'information et de protection des salarié-e-s. La seule chose qui resterait définie par la loi, ce sont les seuils d'exposition aux risques. Le gouvernement met ainsi en danger des millions de salariés, publics comme privés.
- **Salaires** : traités par les accords d'entreprise et non par les accords de branche, ils pourraient être revus à la baisse.

**Une telle déclinaison est possible dans le secteur public : l'autonomie des universités, des hôpitaux... démontrent que c'est réalisable. C'est une brèche ouverte à la casse du Statut. Demain, n'importe quel employeur public pourrait modifier l'organisation du travail en se dédouanant des règles du Code du travail, revoir les modes de rémunération...**

## TOUTES LES RAISONS DE SE MOBILISER DANS NOS 3 COLLECTIVITÉS !!

Le 10 octobre dernier, pour la première fois depuis 15 ans, 9 organisations syndicales de la Fonction Publique ont décidé d'appeler à une mobilisation unitaire et massive.

De même dans nos trois collectivités, les syndicats CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO et CGT ont décidé de faire un communiqué commun adressé au Maire-Président de la Ville de Nice, pour marquer leurs déterminations face à ces attaques.

Nous demandons :

- **Passage de l'Indemnité de Résidence à 3 %** du traitement de base pour compenser la cherté du logement dans notre département ;
- **Retour sur la suppression des avantages acquis concernant la retraite** (congés libérables et prime de départ à la retraite) ;
- **Respect des instances et des élu-e-s du personnel** en Comité Technique, en Commission Administrative Paritaire et en Comité Hygiène Sécurité et Conditions de travail, **pour que les agents soient correctement défendus lors du passage devant ces instances** où sont examinées les organisations de service, les horaires, les travaux, les avancements.... ;
- **Respect aussi de la Commission de réforme** qui examine les accidents du travail et les taux d'invalidité et **du Conseil de discipline** ;
- Moyens humains et matériels supplémentaires pour que la **Commission des Risques Psycho-sociaux** soit en capacité de traiter les dossiers qui lui sont soumis ;
- **Réduction de la précarité** qui augmente chaque année malgré les diverses lois de résorptions ;
- **Respect de l'égalité professionnelle femmes-hommes** en mettant en place une vraie politique de réductions des différences de revenus et d'avancements ;
- **Respect de l'encadrement** en reconnaissant réellement son professionnalisme et en permettant une déconnexion numérique qui respecte la vie privée ;

### POLICE MUNICIPALE

#### **Quels changements ont été apportés par la Ville de NICE aux conditions de travail de la Police Municipale ?**

Dans le cadre de cette réorganisation, la Police Municipale est scindée en 2 unités : l'une est dénommée « unité service général », reprenant les compétences générales de la PM et l'autre, appelée « unité sécurité scolaire », a plus vocation à sécuriser les abords des établissements scolaires.

Rappelons que Monsieur le Maire a vainement tenté d'affecter un policier municipal dans chaque école mais fasse à l'hostilité des parents d'élève et des Policiers Municipaux, il a retiré son projet.

#### **Qu'est-ce que ces changements impliquent pour les équipes ?**

Dans les équipages de l'« unité service général », la réduction de l'amplitude journalière conduit à une augmentation des patrouilles par jour. Il est demandé aux policiers de travailler 3 week-end sur 4 par mois alors qu'avant ils ne travaillaient qu'un Week-end sur deux.

Pour l'« unité sécurité scolaire », afin de rendre le dispositif opérationnel, il a été annoncé le recrutement de 130 nouveaux policiers municipaux. Alors que nous sommes encore très loin du nombre de recrutements annoncé, les collègues exécutent déjà les missions. Il s'agit d'affecter un policier municipal devant chaque école avec des horaires adaptés pour une présence aux heures d'ouvertures et de fermetures de l'établissement. Ce dispositif permettra éventuellement de lutter contre le sentiment d'insécurité mais pas plus...

#### **Nous, Syndicat CGT NMCA nous demandons :**

- Le respect des plannings des agents ;
- L'embauche des agents annoncés ;
- Le respect des missions des agents de la police municipale

### CCAS : LE RAS LE BOL !!

Les agents des SSIAD, alertent une nouvelle fois sur leurs conditions de travail et notamment ils expriment le souhait d'avoir, lors du lavage des véhicules, des Équipements de Protection Individuelle et des systèmes anti dérapant afin de ne pas glisser sur l'aire de lavage.

**Solution apportée de l'administration:** Des protections de chaussures ont été fournies ainsi que des blouses et charlottes. Des retours d'expérience ont cependant fait apparaître que les vêtements et chaussures des agents restaient trempés malgré ce dispositif, entraînant des chutes et de mauvaises conditions de travail.

Les agents du CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) sont en grande souffrance : manque de personnel, maladie, agressions, ... A l'occasion de nos 2 derniers CHSCT et CT, nous avons demandé à l'administration d'organiser au plus vite une supervision du site par un psychologue afin d'identifier les nombreux problèmes rencontrés et proposer des solutions

### MEDECINE PREVENTIVE ET RECLASSEMENT

Depuis le transfert de la médecine préventive au centre de gestion, trop d'agents n'arrivent pas à être reçu. Ce dispositif engendre un énorme retard dans leurs situations administratives et peut engendrer d'importants soucis financiers.

#### **Nous syndicat CGT NMCA, demandons :**

- Le déblocage de la situation des agents en attente de reclassement médical
- Une mobilité interne digne de ce nom

**Syndicat CGT NMCA Mairie-Métropole-CCAS**

**33 avenue Jean Médecin**

**04.97.13.24.11**

**[Syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:Syndicat.cgt@ville-nice.fr)**

**Facebook : Syndicat Cgt Nice NMCA**

**Site internet : @cgtnmca**

**REJOINGNEZ NOUS !! AGISSONS ENSEMBLE**